

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 01 DECEMBRE 2015

Nombre conseillers en exercice	34	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	24 novembre 2015
Nombre conseillers présents	30	Date de l'affichage du procès-verbal	5 décembre 2015
dont : conseillers titulaires	29		
conseillers suppléants	1		
pouvoir	2		
Nombre votants	32		

L'an deux mil quinze, le premier décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSSELIN Jean-Paul Président, DUPONT Claude LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, vice-présidents, GEHANNE Pierre, LEGOUET David, MARIE Annick, POISSON Annie, REVERT Jean-Louis, FEUILLY Emile, PULCINELLA Robert, LECOURT Stéphane, BLESTEL Gérard, LE VAST Jean-Claude, GIOT Gilbert, MABIRE Edouard, RENAUX Dieudonné, SONILHAC Michèle, CHOLOT Guy, DESPROGES Raymonde, HENRY Sarah, LAIDET Serge, PERREE Christine, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques, BOUILLON Jean-Michel, BOTTA Francis, FERRIER Christian, MELLET Christophe, DUBOST Michel.

Absents excusés : Mmes et MM. DESPLANQUES Alain (pouvoir à MELLET Daniel), LEMARDELE Claudine (pouvoir à MARIE Annick), BROQUET Patrick (suppléant PULCINELLA Robert), LANGLOIS Alain, TARDIF Thierry

Secrétaire de séance : Mme DESPROGES Raymonde

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats parisiens du vendredi 13 novembre dernier.

M. le Président demande si les conseillers ont des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance. Le conseil communautaire, après en avoir débattu approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2015.

Compte-rendu délégations

- Délégation au bureau communautaire : avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Fautrat BTP pour l'aménagement du bâtiment de maintenance du golf (lot n° 1 - terrassements, maçonnerie), d'un montant de 1 511.46 € HT.

1. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. le Président rappelle que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été transmis pour avis aux communes et à la communauté de communes par courrier notifié le 02 octobre 2015. Les conseils disposent d'un délai de 2 mois pour délibérer sur ce projet ; au-delà de ce délai, l'avis de la collectivité est réputé favorable.

Il rappelle qu'une réunion d'information des conseils municipaux a été organisée le 18 novembre dernier, en présence de M. le Sous-Préfet.

M. le Président présente les objectifs définis par le SDCI, et plus particulièrement en ce qui concerne la fiche n° 1 qui présente les propositions pour le Cotentin.

M. le Président invite les conseillers à en débattre et à émettre, soit un avis favorable au Schéma proposé (avec ou sans réserves), soit un avis défavorable au Schéma proposé (avec ou sans réserves).

Le débat s'engage sur les différentes positions émises lors des conseils municipaux qui se sont tenus précédemment.

Après que chacun ait pu s'exprimer sur le sujet, douze conseillers demandent le vote à bulletin secret.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 31
- majorité absolue : 16
 - Avis favorable au projet : 20 voix
 - Avis défavorable au projet : 11 voix

Les conseillers prennent acte de ce vote et émettent les conditions suivantes :

«Ce que nous gagnerons en efficacité ne doit pas nous faire perdre tous les avantages de la proximité. C'est pourquoi nous estimons que ce projet n'est acceptable que si des réponses claires sont apportées aux questions que nous nous posons en termes de finances, de gouvernance et de compétences.

Une étude financière devra faire le point sur les exigences fiscales auxquelles nous devons faire face, et il faudra définir des pôles de proximité qui laisseront aux élus des communautés de communes actuelles un rôle déterminant dans l'élaboration et dans l'exécution des programmes votés au niveau de l'ensemble. Fautes de réponses satisfaisantes et de perspectives claires, nous nous en tiendrions à la solution de la fusion avec la communauté de communes des Pieux ».

2. FISCALITE UNIQUE - APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 118/2014 du 04 décembre 2014 décidant d'instaurer le régime de la fiscalité unique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 02/2015 du 12 février 2015 fixant les attributions de compensation provisoires,

Vu le relevé des conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 novembre 2015,

Considérant l'absence de nouvelles compétences transférées, il est proposé :

- d'établir le montant des attributions de compensation définitives, sur la base des données fournies par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et par la Préfecture (tableau ci-dessous)
- d'intégrer les rôles supplémentaires rattachés à l'année 2014 dans les attributions de compensation des communes.

N° FDL	Commune	CFE	TAFNB	CVAE	IFER	TASCOM	Compensation part salaires (CPS)	TOTAL
031	BARNEVILLE CARTERET	92 517	23 091	62 820	11 279	63 401	15 745	268 853
033	BAUBIGNY	1 266	155				0	1 421
097	CANVILLE LA ROCQUE	250	76	6			0	332
160	DENNEVILLE	2 475	9 802	1 238			2 453	15 968
183	FIERVILLE LES MINES	1 529	340	1 709			1 822	5 400
235	LA HAYE D ECTOT	1 588	682	1 650			0	3 920
299	LE MESNIL	387	365				0	752
332	LES MOITIERS D ALLONNE	5 134	1 541	4 264			6 898	17 837
412	PORTBAIL	68 147	7 314	44 739	4 206	22 209	49 119	195 734
471	ST GEORGE DE LA RIVIERE	1 382	253	534			171	2 340
490	ST JEAN DE LA RIVIERE	6 369	4 050	5 626			5 322	21 367
503	ST LO D OURVILLE	6 636	2 041	3 007	1 577		3 136	16 397
522	ST MAURICE EN COTENTIN	2 385	509	1 176			219	4 289
536	ST PIERRE D ARTHEGLISE	214	325	1			0	540
572	SENOVILLE	1 609	311	1 958			636	4 514
577	SORTOSVILLE EN BEAUMONT	10 106	157	13 189	10 671		1 268	35 391
	Totaux	201 994	51 012	141 917	27 733	85 610	86 789	595 055

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte des travaux de la CLECT du 12 novembre 2015,
- approuve le montant des attributions de compensation définitives figurant au tableau ci-dessus,
- précise que les attributions de compensation feront l'objet d'un versement par 12^e chaque année,
- demande aux communes de valider par délibération le montant de leurs attributions respectives.

3. CONTRAT DE TERRITOIRE 3^E GENERATION – PROGRAMME D' ACTIONS

M. le Président rend compte de la réunion des maires du 17 novembre dernier au cours de laquelle le programme d'actions à inscrire au contrat de territoire 3^e génération a été finalisé.

Maitre d'ouvrage	Projet	Localisation	Montant opération	Dépenses non éligibles	Montant opération éligible	Déduction éventuelle	Montant retenu pour calcul sub	Taux FDT	Montant estimatif subvention CDSO
Commune des Moitiers d'Allonne	Création d'une salle polyvalente d'activités scolaires aux Moitiers d'Allonne	les Moitiers d'Allonne	166 500 €	0 €	166 500 €	0 €	166 500 €	23%	38 295 €
Syndicat scolaire des Sept lieux	Réaménagement des locaux du groupe scolaire des Sept Lieux à St Maurice en Cotentin	Saint Maurice en Cotentin	529 000 €	0 €	529 000 €	0 €	529 000 €	29%	153 410 €
Commune de Portbail	nouveau gymnase	Portbail	1 500 000 €		1 500 000 €		1 500 000 €	20%	200 000 €
Commune des Moitiers d'Allonne	Assainissement collectif 7ème Tranche aux Moitiers d'Allonne	les Moitiers d'Allonne	370 000 €	0 €	370 000 €	0 €	370 000 €	25%	92 500 €
Commune de Barneville-Carteret	Tranche d'assainissement – Les Carrelets – Quinetôt à Barneville-Carteret	Barneville-Carteret	260 499 €	14 028 €	246 471 €	0 €	246 471 €	25%	61 618 €
Commune de Barneville-Carteret	Réhabilitation du réseau d'assainissement entre le bourg et la station d'épuration de Barneville-Carteret	Barneville-Carteret	353 100 €	0 €	353 100 €	0 €	353 100 €	25%	88 275 €
Communauté de communes	réseau de transfert Canville la Rocque	Canville-la-Roque	154 000 €		154 000 €		154 000 €	20%	30 800 €
Communauté de communes/Syndicat assainissement Denneville/Portbail/St Lô d'Ourville	poste de refoulement et réseau transfert vers la station de Portbail	via St Lô d'Ourville	254 000 €		254 000 €		254 000 €	20%	50 800 €
Syndicat assainissement Denneville/Portbail/St Lô d'Ourville	assainissement hameau St Siméon	Portbail	350 000 €		350 000 €		350 000 €	25%	87 500 €
Commune de Canville-la-Roque	Construction d'une salle de convivialité à Canville la Rocque	Canville-la-Roque	282 781 €	0 €	282 781 €	51 000 €	231 781 €	24%	55 627 €
			4 219 880 €		4 205 852 €				
					TOTAL				858 825 €
							Enveloppe disponible		828 730 €
							Dépassement		30 095 €
							Dépassement		4%

M. le Président précise que les fiches-projets devront être validées par les services du conseil départemental et que la maquette financière définitive sera présentée lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Acte le programme d'actions à inscrire au contrat de territoire 3^e génération, suite à la réunion du 17 novembre 2015
- Charge M. le Président de la suite à donner à ce dossier.

4. JEUNESSE

- Compte-rendu de la commission du 30 novembre 2015

Mme Hélène Leseigneur, vice-présidente en charge de la jeunesse présente les résultats de la Mission Locale du Cotentin qui couvre un territoire de 165 communes urbaines et rurales. En 2014, **2 916 jeunes** ont été accompagnés

Sur le territoire de la Côte des Isles pour l'année 2014 Une permanence tenue par Mme HUET a lieu tous les lundis en alternance sur Barneville-Carteret et Portbail et donne les résultats suivants :

- 127 jeunes ont été en contact avec la Mission Locale (70 en 2008) dont 89 ont été accompagnés (59 en 2008).
- Des entretiens ont été réalisés au nombre de 252 et ont abouti à l'inscription de 38 nouveaux jeunes.
- Le niveau de formation est inférieur à l'ensemble des jeunes accompagnés par la Mission Locale, soit 12 pts de moins sur les jeunes de niveau IV et plus (24% sur la 3CI / 36% sur l'ensemble du territoire).
- 74 % d'entre eux sont célibataires dont 10 % ont des enfants à charge.

2. SPANC

Politique de l'AESN en matière de réhabilitations des ANC

Xème programme de l'AESN 2013-2018 - Révision au 01.01.2016 :

- Taux d'aide maintenu à 60 %
 - Nombre de dossiers à déposer par an : 1 seule tranche de 30 dossiers (si 15 dossiers en réhabilitation privée + 15 dossiers en réhabilitation publique l'AESN pourrait retenir un seul dossier).
 - Nouveau critère : les habitations existantes potentiellement éligibles dont le projet de réhabilitation prévoit un traitement commun avec une habitation neuve ne sont pas éligibles.
 - Prix plafond inchangé (*base: hab 5PP = 10 450 € TTC*)
- Demeurent en instance : les dossiers 2015 (2 réhabilitations publiques + 15 réhabilitations privées)

Contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien

Règlement approuvé lors du conseil communautaire du 28 novembre 2013 : périodicité différenciée :

- tous les 8 ans pour les ANC « conforme » sous réserve de justifier la vidange de la fosse à 4 ans
- tous les 4 ans pour les autres ANC

En 2015 : Les Moitiers d'Allonne (36 visites - 5 absents - 50 RDV en novembre) - Sénoville (51 visites - 17 absents - 2 refus) - Baubigny : avis de passage adressés - contrôles en décembre

En 2016 : sur les communes diagnostiquées en 2007-2008 à savoir : Fierville les Mines - Le Mesnil et St Pierre d'Arthéglise.

Tarifs SPANC au 01.01.2016

Les tarifs en vigueur ont été instaurés au 01.01.2014 :

- Année 2014 : prix initiaux du marché
- Année 2015 et suivantes : le prestataire bénéficie d'une actualisation annuelle de ses tarifs
- Année 2016 : une révision éventuelle des tarifs sera proposée lors du prochain conseil communautaire

Compétence communautaire en matière d'assainissement : Etude de faisabilité et d'accompagnement au transfert de la compétence assainissement collectif :

- contact et recueil des infos auprès de tous les interlocuteurs (*communes BC, LMA, STJR, STGR, syndicat d'assainissement de PB/DEN/STLO, syndicat d'assainissement du bassin de la Gerfleur, 3CI*)
- analyse des modalités actuelles de la compétence en termes de gestion des ouvrages, gestion des moyens humains et techniques, finances, patrimonialité
- prochaine étape : restitution de l'étude

- Budget SPAC : régularisation comptable et décision modificative n° 1 : M. le Président fait part d'une demande de M. le Trésorier de procéder à l'annulation d'opérations budgétaires afin de modifier des numéros d'inventaire, soit :
 - . c/1313 – mandat et titre de 1 720 €
 - . c/13913 – mandat et titre de 57 €
 Il présente le projet de décision modificative n° 1 qui a reçu un avis favorable de la commission Finances du 30 novembre 2015

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1313 : Subventions d'équipement- Départements	0.00 €	1 720.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 720.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 :Subventions d'investissement inscrites au compte de résultats	0.00 €	57.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations patrimoniales	0.00 €	57.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1313 : Subventions d'équipement- Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 720.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 720.00 €
R-13913 :Subventions d'investissement inscrites au compte de résultats	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57.00 €
TOTAL R 040 : Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57.00 €
Total	0.00 €	1 777.00 €	0.00 €	1 777.00 €
TOTAL GENERAL		1 777.00 €		1 777.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative budgétaire n° 1 du budget assainissement collectif.

- Budget SPANC : admission en non-valeur : M. le Président fait savoir que M. le Trésorier de Barneville-Carteret a transmis une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 67 €, correspondant à un titre émis en 2011 pour le diagnostic d'un dispositif d'assainissement non collectif.

M. le Président sollicite l'accord du conseil communautaire sur ce point et précise que les crédits sont prévus au BP 2015 du SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne son accord à l'admission en non-valeur d'un montant de 67 €.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2016

- Secteur d'Action Gériatologique pour Taxi-com : M. le Président fait part de la demande de subvention du secteur d'Action Gériatologique de la Côte des Isles (service Taxicom) d'un montant de 25 000 € pour l'année 2016, identique à l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association Secteur d'Action Gériatologique - service Taxicom - pour l'année 2016,
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2016,
- de verser un acompte correspondant à un tiers de cette subvention dès le mois de janvier 2016,
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de subvention correspondante.

- Association pour l'Enseignement de la Musique : M. le Président fait part d'une demande de subvention de l'Association pour l'Enseignement de la Musique. La participation sollicitée pour l'année 2016 est de 12 940 € (contre 20 272 € en 2015), dont :
 - 9 500 € pour l'organisation des cours,
 - 1 500 € pour l'atelier chanson,
 - 1 940 € pour la mise à disposition d'un agent communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord au versement d'une subvention de 12 940 € au profit de l'Association pour l'Enseignement de la Musique,
- d'autoriser M. le Président à inscrire cette somme au budget primitif 2016,
- d'autoriser M. le Président à verser cette subvention en deux fois, en janvier et en juin 2016.

- Collège de Portbail pour la section voile : M. le Président fait part d'une demande du collège de Portbail pour le soutien de la Communauté de communes en faveur de la section voile, pour un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord au versement d'une subvention de 15 000 € au profit de la section voile du Collège A. Miclot de Portbail,
- d'autoriser M. le Président à inscrire cette somme au budget primitif 2016 et de verser la subvention au cours du 1^{er} semestre 2016.

7. BUDGET GENERAL

- Admissions en non-valeur et créances éteintes : M. le Président fait savoir que M. le Trésorier de Barneville-Carteret a transmis les propositions suivantes :
 - admissions en non-valeur pour un montant de 166.62 €, correspondant à des titres émis en 2011 pour des prestations périscolaires ou extrascolaires,
 - créances éteintes d'un montant de 3 871.20 € correspondant à des titres émis en 2010 et 2011 pour le recouvrement de taxes de séjour dont l'extinction a été prononcée par jugements prononcés dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

M. le Président sollicite l'accord du conseil communautaire sur ces deux points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 31 votants (un conseiller s'étant absenté),

- de donner son accord aux admissions en non-valeur d'un montant de 166,62 € correspondant à des titres émis en 2011 pour des prestations périscolaires ou extrascolaires,
- de déclarer les créances éteintes pour un montant de 3 871,20 € correspondant à des titres émis en 2010 et 2011 pour le recouvrement de taxes de séjour dont l'extinction a été prononcée par jugements dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

- Décision modificative budgétaire n° 2 : M. le Président présente le projet de décision modificative budgétaire n°2 du budget général 2015, qui a reçu un avis favorable de la commission Finances du 30 novembre 2015 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats prestations de services	2 375.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 375.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-73921 : Attributons compensation	0.00 €	86 785.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	0.00 €	86 785.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	30.30 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	3 871.20 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 901.50 €	0.00 €	0.00 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 601.00 €
R-7488 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 710.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 311.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 897.00 €
R-74126 : Dotation de compensation des groupements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 354.00 €
Total Fonctionnement	2 375.50 €	90 686.50 €	0.00 €	88 311.00 €
TOTAL GENERAL		88 311.00 €		88 311.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2142 : Construction sur sol d'autrui	0.00 €	40 793.69 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	40 793.69 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 793.69 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 793.69 €
Total Investissement	0.00 €	40 793.69 €	0.00 €	40 793.69 €
TOTAL GENERAL		129 104.69 €		129 104.69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n° 2 du budget général 2015.

8. **ENGAGEMENT DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. le Président rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement peuvent aussi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année précédente, à condition que le conseil communautaire en autorise le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des investissements inscrits au budget de l'année 2015.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Vœux 2016 de la 3CI : vendredi 22 janvier 2016 à 18 h au pôle nautique de Barneville-Carteret
- Calendrier prévisionnel des conseils 2016

Bureau communautaire 18 h	Conseil communautaire 20 h 30	Réunion des maires et VP 18 h
27-janv.	04-févr	20-janv
30-mars	07-avr (budgets)	30-mars
11-mai	19-mai	01-juin
15-juin	23 juin (FPIC)	
14-sept	22-sept	05-oct
26-oct	03-nov	17-nov
30-nov	8-déc	

- Lettre d'information de la 3CI
M. le Président informe l'assemblée que la possibilité est donnée aux visiteurs du site internet de la collectivité (www.cotedesisles.com) de s'abonner à la lettre d'information de la 3CI.
- Etude transfert compétence voirie à la communauté de communes
M. Michel Dubost demande la suite donnée à sa demande d'étude sur la compétence voirie.
M. Claude Dupont fait savoir qu'une visite a été rendue aux services de la Communauté de Communes des Pieux et que le travail est en cours.
- Point financier sur les travaux du Golf de la Côte des Isles
M. le Président précise que le coût du Golf, en reste à charge pour la collectivité, s'élève à 2 370 000 euros depuis 2005.

La séance est levée à 23h00